



ASSOCIATION DES MAIRES, ADJOINTS ET PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE DE LA SARTHE

71^{ème} Congrès Départemental

19 octobre 2019

Bilan financier – Exercice 2018

Présentation par Michel COUTELLE, Trésorier

Monsieur le Président, Mes Chers Collègues,

Les comptes de notre association pour l'exercice 2018 ont été arrêtés le 31 décembre 2018.

M. Jean-Pierre VOGEL, a été désigné par votre Comité Directeur, afin de vérifier la sincérité des comptes, qui vous seront soumis lors de l'assemblée générale. Il présentera son rapport de contrôle sur cet arrêté de comptes à cette occasion.

Avant cela je vais vous présenter les grandes lignes de la situation comptable arrêtée au 31 décembre 2018.

- RECETTES :

- Cotisations reçues en 2018 (déduction faite des cotisations AMF de 2018 reversées pour 76 503 ,00 €)	88 261, 57 €
- Produits financiers nets	600, 05 €
- Participations formation des élus	8 680, 00 €
-Aide Mairie 2000 sur ordinateur de 2017	750, 00 €
-Aide Mairie 2000 sur formations de 2018	4 028, 00 €
- Partenaires (Enédis, La Poste)	4 000, 00 €
- Subvention du Conseil Départemental	22 000, 00 €

Total général recettes128 319, 62 €

- DEPENSES :

- Salaires et charges 2018 (déduction faite de 8 001,22€ de la CPAM)	90 953, 74 €
-Coût organisation de réunions	3 428, 15 €
-Honoraires et frais de formation	14 408, 02 €

- Papeterie, imprimerie	1 036, 95 €
- Téléphone, fax, internet	1 079, 37 €
- Frais de déplacement (élus et agents)	2 664, 06 €
- Abonnements-documentation	3 953, 00 €
- Assurances	1 428, 91 €
- Coût organisation congrès départemental 2018 (déduction faite des remboursements d'élus pour 6 720 € et 3 partenariats pour 4 500 €)	5 594, 02 €
- Congrès AMF Paris 2017 (déduction faite des remboursements reçus pour 8282 €)	929, 50 €
- Frais postaux affranchissement	2 075, 73 €
- Divers	130, 00 €
- Frais de banque	322, 40 €

Total général dépenses 128 003, 85 €

RESULTAT excédentaire 315, 77 €

COMMENTAIRES des résultats de l'exercice.

Le résultat de l'exercice est excédentaire pour 315,77 euros.

Le bon recouvrement des cotisations à notre association peut de nouveau être souligné, puisqu'à la date de clôture de nos comptes, les cotisations des communes et des communautés de communes avaient toutes été encaissées.

Seules 2 communes sur 354 (**Ecommoy** depuis le début du mandat et **Ve Zot** depuis l'an dernier seulement) n'adhèrent pas à notre association.

Nous souhaitons, cette année encore, remercier le Conseil départemental de la Sarthe pour la subvention de fonctionnement, qu'il nous a octroyée en 2018, d'un montant de 22 000 euros.

Nous vous rappelons que nous avons salarié une remplaçante durant le congé maternité de notre directrice, Tatiana Dupont. Elle a débuté en novembre 2017 et a terminé son contrat fin mars 2018. Cela représente une charge dans le budget de 2018, mais une charge nécessaire car le poste ne pouvait pas rester vacant. La directrice étant aussi la juriste de notre association.

Nous souhaitons à présent remercier **nos partenaires à l'année** : Enédis, GRDF, Véolia, le groupe la Poste et Orange qui nous rejoint cette année.

Mais également ceux présents à notre assemblée générale de ce matin : La Chambre interdépartementale des notaires de la Mayenne, du Maine-et-Loire et de la Sarthe, le Crédit mutuel, l'UGAP (Union des groupements d'achats publics), la Chambre de commerce et d'industrie de la Sarthe, le Crédit agricole, Groupama et la Chambre professionnelle des buralistes de la Sarthe.

Grâce à eux et à l'augmentation de 8% des cotisations que vous avez portée l'an dernier (soit environ **4 000 euros de cotisations supplémentaires**), nous avons retrouvé un équilibre financier.

Toutefois, pour rappel cette augmentation correspondait à une augmentation de 10 euros par an pour une commune de 1 000 habitants et 3 euros pour les communes de moins de 400 habitants.

Et il est à noter qu'en Sarthe, les cotisations sont les plus basses des associations des maires des Pays de la Loire.

Enfin, nous devons rester prudents car cet équilibre demeure précaire, en effet notre trésorerie diminue d'année en année.

En conséquence, nous vous proposons cette année **de ne pas augmenter le montant des cotisations pour 2020**.

Vu le travail réalisé par Céline et Tatiana avec les évolutions législatives, beaucoup de questions sont posées par les élus et leurs agents.

En 2018, ce sont plus de 700 questions qui ont été posées à notre directrice juriste et pour 2019, nous dépasserons les 800 !

En 2020, avec les nouveaux élus, il y aura encore plus de questions.

Attention la charge de travail est telle que l'embauche d'un juriste devra être envisagée prochainement.

SITUATION DE LA TRESORERIE :

Le montant total de notre trésorerie s'élève à **82 137,04 euros en 2018**, soit **une baisse de 5 165,25 euros** par rapport à l'an dernier, qui se répartissent ainsi :

- compte courant à La Poste :	2 257, 26 €
- titres de placement :	
- actions SAFER au prix d'achat :	1 936, 00 €
- livret A la banque postale :	74 549, 60 €
- compte sur livret la banque postale :	3 394, 18 €
Total trésorerie nette :	<u>82 137, 04 €</u>